

## Contribution n°2978 (Web)

Par Bernard

Déposée le 19 mai 2026 à 14h23

Contribution n° 9 du CAN Environnement - une des raisons de notre opposition : le manque de clarté dans les réponses lors des réunions publiques, voire les abus de langages qui ont été énoncés, ainsi que des incohérences dans les documents consultables.

- Concernant le digestat, annoncé comme BIO, à la fois par le directeur et par la présentatrice de la projection sur l'épandage. C'est FAUX : ni le compost, ni le digestat ne peuvent recevoir de label BIO - ils intègrent dans leur fabrication 10 000 tonnes de boues de STEP (Station d'Épuration)

- Concernant l'avis FAVORABLE de la base militaire d'ISTRES. C'est FAUX : c'est un AVIS SANS OBJECTION qui a été délivré. D'ailleurs, seuls les pompiers donnent un avis FAVORABLE, mais assorti de RESERVES ... les autres (dont le MAIRE d'ISTRES) sont simplement déclarés comme REPUTE FAVORABLE... un comble !

- La fantaisie des chiffres : 200 000 t/a ou 210 000 t/a ou 236 000 t/a de CSR, ce n'est pas la même chose en termes de transports, de pollutions. Il semblerait que tous les calculs de référence ont été fait sur la base de 200 000 t/a... Et pour 236 000 t/a ? Et ce n'est pas l'explication à peine audible que c'est une histoire de pouvoir calorifique (11 PCI ou 13 PCI) qui peut changer quoique ce soit.

- La fantaisie des chiffres : 140 GWh ou 150 GWh ou 180 GWh... Là encore, déclarer que 180 est la puissance maximale, mais bâtir l'étude environnementale sur 140 peut avoir des incidences non négligeables

Questions non posées pour rester dans le cadre de cette réunion et permettre à un maximum de personnes de s'exprimer :

- En projet : une nouvelle activité de démontage de bateaux et de camping-cars... Quel devenir sur le site ? Des CSR ?

- Nulle part, dans les documents consultables, n'apparaît la composition des CSR qui seraient incinérés, (ou plutôt non pas des CSR, mais des "type" CSR). Pour l'incinérateur de CSR dans ARKEMA (13011), DALKIA avait prévu 45% de bois-papier ; 30% de bois ; 15 % de plastique ; 10% de textiles. Qu'a prévu SUEZ ? Pour rappel, c'est l'entreprise elle-même qui s'assure de la conformité des lots avant réception lorsqu'ils viennent de l'extérieur... mais pour ceux produits sur place ?? On connaît les limites de l'auto contrôle, surtout si l'incinération se fait dans la foulée de la fabrication

- En lien avec la remarque ci-dessus, des métaux sont annoncés comme entrant dans la composition des CSR...

- Suez écrit un rejet de 1 678 t/a de CO2 dans l'atmosphère qui seraient dues à des fuites de méthane (28 fois supérieur au CO2 en matière de GES - Gaz à Effet de Serre) et aux torchères (au pluriel dans le texte...) ... Combien pour 236 000 t/a ?

Réponse : 2 000 t/a (règle de 3 appliquée)

- lors de la réunion du 18/05, il a été affiché une production de 4 000 t/a de CO2 liquéfié (alors que dans les documents du registre figurent 2 210 t/a ou 2 400 t/a). Les 2 400 t/a proviennent de la méthanisation de 35 000 t/a...

Le même calcul pour 4 000 t/a donnerait 58 333 tonnes par an !!!